

Pour faire passer un « Plan d'économies », rien de tel qu'un

Section RENAULT

N° 154 22 septembre 2020

« Accord de Méthode »

En central, la Direction et les syndicats s'accordent pour neutraliser la représentation locale

L'annonce du *Plan d'économies* de Renault le 29 mai 2020 a été très vite suivi par l'annonce de l'ouverture de la négociation d'un *Accord de Méthode et de transition* au niveau central (Renault s.a.s. et principales filiales ¹). Cet accord de méthode a été signé le 24 juillet 2020 par les 4 syndicats représentatifs au niveau de l'Entreprise : CFE-CGC, CFDT, CGT, FO.

Cet accord place toute discussion et négociation locales sous le contrôle exclusif des instances centrales, écartant toute représentation locale dans les négociations qui vont s'ouvrir. Voici les principaux articles de l'accord, analysés par nos soins.

Préambule : ... l'objectif du présent accord est de permettre pour chaque projet, d'intégrer la contribution des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel sous des formes diverses, tout en respectant les prérogatives de ces dernières ...

Il ne s'agit pas de négocier le Plan, qui est une donnée d'entrée (même si le CCSE ne l'a pas – *encore* - approuvé), il s'agit d'en élaborer les modalités et d'y intégrer les contributions des IRP dans le cadre de leurs prérogatives.

... Les organisations syndicales signataires du présent avenant tiennent à affirmer que leur signature et engagement dans les différents travaux prévus ci-dessous n'emportent pas adhésion aux projets présentés.

Comment vont-elles pouvoir négocier les modalités d'un projet qu'elles réprouvent ?

Titre 1 : ... Par conséquent, l'objet du présent texte est notamment de permettre la réalisation de ces travaux tout en sachant que pour les projets soumis au vote d'une instance représentative du personnel, aucune décision de mise en œuvre de tout ou partie de ces projets ne pourra être prise avant que l'information-consultation afférente ne soit faite ...

Reste que tout est engagé : mise en place d'un projet Flins, Choisy, RDV RH au TCR, freins aux embauches à RCI-DIAC, arrêt d'investissements en bancs d'essais à Lardy, ...

... *A propos des Expertises que peuvent décider les CSE* : Afin d'en assurer la coordination et la complémentarité, les parties s'accordent sur le fait qu'il est opérant que les lettres de mission soient rédigées de manière à éviter les doublons et chevauchements ...

Cela signifie que ce qui sortira de l'expertise votée en CCSE vaudra cadre de toute autre expertise, qui n'aurait d'intervention qu'à la marge sur un périmètre restreint d'investigation.

¹ ACI Villeurbanne, Fonderie de Bretagne, Maubeuge Construction Automobile, Renault Sport Cars, Société des Automobiles Alpine, Sofrastock International, Société de Véhicules Automobiles de Batilly, Société de Transmissions Automatiques, SODICAM2 et Renault Digital

Titre 1 : ... Compte tenu de l'importance des sujets traités dans le présent avenant et au regard des difficultés rencontrées par les organisations syndicales pour communiquer du fait du contexte sanitaire actuel, un budget exceptionnel de 10 000€ à cet effet est octroyé à chaque organisation syndicale représentative au niveau du Groupe [...] au titre des dépenses dédiées aux outils de communication auprès des équipes syndicales et à leur animation.

Et voilà la communication syndicale financée par la Direction ! **Notons bien la subtilité : il ne s'agit pas de communiquer auprès des salariés, mais de communication interne des syndicats signataires de cet accord !** Il s'agit encore de financement par la Direction de dépenses de fonctionnement des syndicats.

Titre 2 : ... L'entreprise accepte en outre de prendre à sa charge 60% du coût de cette expertise ...

Les 40% restants seraient pris en charge par le budget des AEP du CCSE, lui-même alimenté par le budget des CSE des établissements. Si celui qui décide c'est celui qui paie, alors la Direction garde la haute main sur le cabinet d'expertise, et **les salariés financent 40% d'une expertise dont on peut craindre qu'elle soit rédigée contre leurs intérêts.**

... Une commission paritaire centrale est créée. [...] Cette commission est composée de 6 membres par organisation syndicale signataire du présent avenant ; il est convenu qu'en fonction des sujets abordés, 4 membres de chaque délégation peuvent changer ...

La commission sera composée de personnes nommées par leur organisation syndicale, elles ne seront pas élues par les salariés. Aucune préconisation n'est mentionnée quant à leur statut (élu CSE ou non ...). Plutôt que de rendre compte aux salariés, elles rendront compte à leur organisation syndicale.

... Afin que les organisations syndicales représentatives signataires du présent avenant puissent avoir une meilleure vision des projets, il est convenu par ailleurs qu'un Délégué Syndical Central (DSC) ou l'un de ses adjoints (DSCA) puissent participer à toute commission locale définie en infra. Dans une telle hypothèse, il vient s'ajouter aux membres des délégations locales sans s'y substituer.

En clair, si une commission locale voit le jour à Guyancourt, les négociateurs locaux seront placés sous la coupe d'un Délégué Syndical Central !

Titre 3 : ... Il est convenu que soit créé dans chaque établissement d'Ile-de-France concerné par le projet, une commission paritaire locale. [...] Chaque commission est composée de 3 membres par organisation syndicale représentative au niveau de Renault s.a.s. puisque le projet est transversal et concerne plusieurs établissements de l'entreprise ...

Ainsi l'Accord de Méthode au niveau central organise qu'au niveau local, les Organisations Syndicales représentatives localement seront écartées (à Guyancourt, les syndicats SUD et SM-TE).

A l'heure où le Groupe Renault entame sa « Renaultion », un tel accord n'est plus acceptable. Deux élections majeures sont en vue :

- Celle des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'Administration de Renault,
- Celle des membres du Conseil de surveillance du FCPE Actions RENAULT FRANCE,

Manifestez votre soif de renouveau dans le choix de vos représentants au plus haut niveau

Dès le 5 octobre :

Votez pour les candidats soutenus par le SM-TE,

Votez pour les listes « Salarié(e)s & SM-TE travaillons Ensemble »

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)